

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE ANGEL PARACHUTISME SARL

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part

par la société Angel Parachutisme SARL dont le nom commercial est Parachutisme71 et dont le siège social est situé à « Aérodrome de Chalon-Champforgeuil, 71530, La Loyère », immatriculée au répertoire des entreprises et des établissements de Saône-et-Loire sous le numéro : 790 565 337 00017 au code APE : 8551Z

Numéro de téléphone : 0385434087,

Numéro de mobile : 0609402581,

Adresse mail : info@parachutisme71.com

et d'autre part,

par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat ou une réservation via « Angel Parachutisme ».

1. Objet du contrat

1.1 Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les dispositions contractuelles entre Angel Parachutisme et le Client et les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site marchand www.parachutisme71.com ou www.parachutisme71.secretbox.fr. L'acquisition d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège social en France.

1.2 Les présentes conditions définissent les modalités et obligations réciproques des parties. Les photos et graphismes présentés sur le site Internet ne sont qu'indicatifs et n'engagent pas la responsabilité du vendeur.

2. Vente de prestations et Caractéristiques des articles proposés.

2.1 Les articles proposés sont ceux qui figurent dans le catalogue publié dans le site de Angel Parachutisme. Chaque article est accompagné d'un descriptif établi par Angel Parachutisme. Les photographies du catalogue sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec l'article acheté.

2.2 Toutes les prestations à la vente sur le www.parachutisme71.com sont valables sur la zone de saut de l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil et toute autre zone de sauts exploitées par Angel Parachutisme.

2.3 Les prestations « Saut en Tandem » commandées peuvent au besoin être transmissibles. Toutes les prestations sont valables un an à partir de la date de réservation. Le bon de réservation et/ou ticket cadeau devront être présentés le jour du saut. Ils sont cessible mais non remboursables passés les 7 jours de rétractation.

2.4 Les prestations commandées ou arrhes de réservations sont prolongeables de six (6) mois à compter de la date de fin de validité pour la somme de trente (30) €, ou d'un (1) an pour la somme de soixante (60) euros. Le tarif des prestations sera réajusté à celui en vigueur le jour du saut. Cette option « Report » devra être réglée au plus tard le dernier jour de validité du précédent achat. Il ne sera plus possible d'acheter cette option après le dernier jour de validité.

2.5 Angel Parachutisme se réserve le droit d'apporter à tout moment à ses prestations de service toutes modifications ou améliorations qu'elle jugera utiles, sans que cela ne puisse justifier de la part du client, un refus de délivrance de ladite prestation et se réserve le droit à tout moment de supprimer une des prestations de service figurant sur le site Internet, cette suppression ne pouvant en aucun cas justifier de la part du client, quelques dommages et intérêts que se soient. Si une prestation de service venait à être supprimée et si le client ne désirait pas porter son choix sur une autre prestation de service identique ou similaire, son ordre se trouverait annulé de plein droit et les versements effectués lui seraient remboursés. En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation de service après passation de la commande, Angel Parachutisme s'engage à informer le client dans les meilleurs délais, par e-mail ou par téléphone. Le client pourra alors annuler sa commande et Angel Parachutisme lui remboursera alors, dans les meilleurs délais, toute somme qu'elle aurait pu percevoir du client. Toute impossibilité de réalisation des prestations de service, pour quelque cause que ce soit ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement par Angel Parachutisme de quelques dommages et intérêts ou quelques frais de quelque nature qu'ils soient.

2.6 Lors d'un saut en parachute tandem, le client doit se présenter le jour du rendez-vous avec un certificat médical de non contre-indication établi par son médecin traitant datant de moins de trois (3) mois et éventuellement de son bon cadeau. Lors d'un stage P.A.C ou saut découverte, le client doit se présenter le jour du rendez-vous avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parachutisme établi conformément aux recommandations de la Fédération Française de Parachutisme, datant de moins de trois (3) mois et éventuellement de son ticket cadeau.

2.7 Le saut comme le stage dépend étroitement des conditions météorologiques, des aéronefs et du matériel utilisé, le tout lié à la sécurité du saut. Pour cela, le moniteur tandem en charge de votre saut ou les moniteurs en charge de votre formation pourront à tout moment décider de son report ou de son annulation. Les moniteurs se réservent le droit de diminuer la hauteur de parachutage en cas de problèmes météorologiques ou techniques liés au moyen de transport.

2.8 L'âge minimum pour la pratique du parachutisme fixé par la Fédération Française de Parachutisme est de 15 ans révolus avec autorisation écrite et signée des deux parents datant de moins de 3 mois. Le jour du saut, le mineur devra fournir cette autorisation et devra être accompagné au moins d'un parent.

Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour sauter en parachute tandem avec un parachutiste professionnel, mais par mesure de sécurité, nous ne ferons sauter des enfants qu'à partir de quinze (15) ans et d'un poids minimum de quarante (40) kg. De 11 à 15 ans un certificat médical d'un ORL et d'un médecin généraliste est obligatoire et devra stipuler : « Certificat de non contre-indication à la pratique d'un saut en parachute tandem ». Le jour du saut, le mineur devra être accompagné au moins d'un parent.

2.9 La société Angel Parachutisme présente sur son site web les produits à vendre avec les caractéristiques nécessaires qui permettent de respecter l'Article L 111-1 du Code de la

consommation, qui prévoit la possibilité pour le consommateur potentiel de connaître avant la prise de commande définitive les caractéristiques essentielles des produits qu'il souhaite acheter.

2.10 Angel Parachutisme reste propriétaire des images prises par les cameramen et de leurs exploitations commerciales.

3. Tarifs

3.1 Les prix figurant dans le catalogue sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des articles. Angel Parachutisme se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable au Client. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais supplémentaires de vingt (20) € pour les passagers dépassant les quatre vingt dix (90) kg en saut tandem.

3.2 Les prix sont révisés périodiquement en fonction notamment, de la variation du coût du carburant et des taxes d'atterrissage.

3.3 Toute commande de prestation vaut acceptation des prix et descriptions des produits à la vente. Est inclus une assurance responsabilité civile couvrant le passager ainsi que les aéronefs utilisés.

4. Modalités de paiement

4.1 Le règlement des achats s'effectue via l'un des moyens suivants, à la convenance du Client :

- Par carte de crédit
- Par chèque bancaire*
- Par espèce
- Par virement
- Par chèque vacances

*En cas de règlement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domicilié en France métropolitaine, et libellé à l'ordre de Parachutisme71 ou Angel Parachutisme.

Il est à envoyer à Parachutisme71 (Aérodrome de Chalon-Champforgeuil, 71530 Champforgeuil). Les articles commandés seront alors réservés 7 jours calendaires à compter de la date de la commande. Passé ce délai et à défaut de réception dudit chèque, Angel Parachutisme se réserve le droit d'annuler la commande du client. Le chèque lui sera alors renvoyé dès réception. L'encaissement est effectué à réception du chèque afin de valider l'inscription.

4.2 Les prestations, sauts en tandem et/ou formations, peuvent être payées en totalité par le client le jour de l'inscription. Les prestations peuvent également être payées moyennant le versement d'arrhes le jour de l'inscription. Puis, le solde du prix restant dû au plus tard le jour de la réalisation du saut ou de la formation devra être acquitté par le client.

4.3 Les arrhes sont de 100€ pour un tandem et un saut découverte, de 150€ pour une formation PAC (Progression Accompagnée en Chute) et ce par personne (sauf règlement total).

4.4 Les arrhes sont valables pendant la durée d'un (1) an à compter du jour de réservation. Leur validité peut être prolongée de six (6) mois à compter de la date de fin de validité moyennant le paiement de cinquante (50) €. Les arrhes ne sont pas remboursables.

4.5 Tout incident de paiement ou non-paiement du solde de la prestation autorisera Angel Parachutisme à suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours du client, sans que celui-ci ne puisse réclamer de dommages et intérêts, ni indemnités d'aucune sorte.

5. Droit de rétractation, Remboursement et Refus

5.1 Conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de sept (7) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à se justifier. Ce délai court à compter du jour de la réception du paiement (arrhes ou totalité du prix) de la prestation.

5.2 Toute demande de remboursement en application avec l'article L.121-20 du Code de la consommation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et envoyée à l'adresse suivante (Parachutisme71, Aérodrome de Chalon-Champforgeuil, 71530, La Loyere). Aucun remboursement ne sera fait, passé le délai légal de rétractation de 7 jours.

5.3 L'annulation et le remboursement des prestations avant la date prévue pour le(s) saut(s) ne seront acceptés que sur présentation d'un certificat médical de contre-indication d'un médecin. Il ne pourra être accordé de remboursement de la prestation en cas de refus de saut du client non motivé par des raisons médicales. Le moniteur de parachutisme prend en compte l'âge, la taille, le poids et la motivation de l'élève, et se réserve le droit d'accepter ou de refuser un élève qu'il juge inadapté au saut en parachute. Dans ce cas, le montant de la prestation sera remboursé minoré des frais engagés par Angel Parachutisme.

5.4 Si le client refuse de sauter lorsque celui-ci est déjà à bord de l'aéronef ou après mise en place des moyens nécessaires à cette réalisation, aucun remboursement ne pourra être réclamé à Angel Parachutisme. Le saut est alors considéré comme réalisé et l'intégralité de son prix reste due.

6. Annulations et Report

6.1 Angel Parachutisme se réserve donc le droit d'annuler un saut pour cause de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité insuffisantes ou pour tous autres cas de force majeure (ou pour tout client ne remplissant pas les conditions imposées: poids et problèmes de santé non avoués). Cette annulation peut avoir lieu juste avant le décollage ou pendant le vol. Dans ce cas, Angel Parachutisme ne sera pas redevable des frais de déplacement ou hébergement engagés par le client pour se rendre sur le centre de parachutisme. La réservation restera valable pour une date ultérieure.

6.2 En cas d'absence du client le jour du rendez-vous et à l'heure fixée, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées seront considérées comme étant acquises ou dues. Le client peut reporter son saut au plus tard sept (7) jours avant la date de son rendez-vous par simple appel téléphonique ou message électronique qui fera ensuite l'objet d'une confirmation de Angel Parachutisme. En dehors de ce délai, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées restera acquises à Angel Parachutisme. En cas d'impossibilité de saut le jour de la réservation, le règlement de la réservation ou la totalité du règlement de la prestation est conservé et la réservation reportée dans les conditions prévues dans le cadre du présent article

6.3 Si pendant le stage, les mauvaises conditions météorologiques persistent, le client a la possibilité de reporter son stage en respectant la période de validité. En cas d'abandon en cours de stage par le client, il ne sera effectué aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication établi par un médecin agréé par la Fédération Française de Parachutisme. Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de sauts effectués et seront retenus les frais fixes (licence, carte centre, frais administratifs, matériel fourni).

6.4 Toute formation inachevée ne sera pas remboursée.

7. Bon cadeau

7.1 Un billet cadeau ou coffret cadeau peut être acheté et offert à une tierce personne sans réservation de date. Le paiement est effectué par Paypal, chèque à l'ordre de Angel Parachutisme ou espèce. Le billet cadeau doit être payé en totalité par le client le jour de l'achat du billet. Le et/ou les chèques de règlement sont encaissés dès leurs réceptions afin de pouvoir valider l'achat. La réception du chèque vaut confirmation de l'achat du billet. Le client recevra un e-mail de confirmation de commande avec un numéro de bon cadeau.

7.2 La validité d'un billet cadeau est d'un an à compter de la confirmation de l'achat. La validité peut être prolongée deux (2) fois moyennant un supplément de trente (30) € pour une période de six (6) mois supplémentaires à compter de la date de fin de validité inscrite sur le billet cadeau sauf avis contraire indiqué sur le bon.

7.3 La validité d'un billet cadeau (un an à compter de la confirmation de l'achat) indiquée sur le bon cadeau n'engage pas la société Angel Parachutisme sur ses périodes d'ouvertures. En effet, la date d'échéance est attribuée AUTOMATIQUEMENT lors de l'achat. Le fonctionnement saisonnier de l'activité parachutiste implique une trêve hivernale allant généralement de fin octobre à début mars. La société Angel Parachutisme garantit néanmoins une ouverture annuelle de 100 jours. En cas d'impossibilité d'assurer ces jours d'ouverture, Angel Parachutisme s'engage à prolonger gratuitement la validité des bons périmant au cours de cette période de six (6) mois.

8. Assurances

La couverture d'assurance dont pourra bénéficier le client peut varier en fonction du statut du centre de sauts et du prestataire amené à réaliser les prestations. En tout état de cause, les montants de garantie étant plafonnés, il appartient, le cas échéant au client de souscrire une assurance complémentaire visant à garantir au-delà des limites des dites polices d'assurance les préjudices qu'il subirait du fait de la pratique d'un saut en parachute. Par ailleurs, le client est informé que son assurance personnelle est susceptible d'exclure les risques liés à la pratique du parachutisme. Il appartient au client de vérifier sa propre police d'assurances à cet égard

9. Informatique et Propriété Intellectuelle

9.1 En application de la Loi N°78-17 du 06 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant l'inscription impossible. Sauf avis contraire de votre

part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations. Toute infraction aux dispositions de la présente Loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

9.2 Tous les textes, commentaires, illustrations et images reproduits sur les sites Angel www.parachutisme71.com sont réservés et sont la propriété exclusive de Angel Parachutisme ou de ses fournisseurs et sont protégés au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier et les dessins, modèles, brevets, cartes cadeaux, plans et d'une façon générale tous les documents de toute nature remis ou envoyés par Angel Parachutisme au client sont la propriété exclusive de Angel Parachutisme ou de ses fournisseurs. En conséquence, les éléments ou documents ci-dessus cités ne peuvent être utilisés qu'à des fins strictement privées sauf autorisation préalable et écrite de Angel Parachutisme. Ils ne peuvent donc être ni exécutés ni reproduits sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Angel Parachutisme ni faire l'objet d'aucune revendication de quelque droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit. Les droits photo et vidéo des prestations réalisées durant les sauts et formations restent la propriété de la Société Angel Parachutisme. Dans ce cadre, le client est averti que son image est susceptible de figurer sur les photos et vidéos des sites exploités par La Société Angel Parachutisme, les sites Internet www.parachutisme71.com, sur les cartes cadeaux, prospectus, affiches et tous les moyens de communications possibles.

10. Signature électronique et Preuve de la transaction

10.1 Conformément à la loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique, toute réservation validée par une double confirmation constitue une acceptation irrévocable. La double confirmation associée à la procédure d'authentification et de non répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constitue une signature électronique. Cette signature électronique a, entre les parties, la même force probante qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du site internet www.parachutisme71.com seront considérés comme l'épreuve des communications, des réservations et des paiements intervenus entre les parties.

10.2 Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société Angel Parachutisme dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

11. Promotions

11.1 Angel Parachutisme se réserve le droit selon les promotions proposées de limiter au nombre de un (1) les tandems Angel Parachutisme par avion.

11.2 Angel Parachutisme se réserve également le droit de ne proposer que la vidéo souvenir intérieure (embarquée) et non la vidéo extérieure ou V.I.P

12. Consignes diverses, état de santé et Litige

12.1 Pour le saut vous ne devez pas porter de chaussures à crochets. Si vous portez des verres de contact, vous devrez nous en informer le jour du saut.

12.2 Nous ne pouvons assurer les sauts à horaires fixes, l'horaire communiqué étant l'heure du rendez-vous. Il doit cependant être respecté par le client qui doit prévoir le temps nécessaire pour effectuer le saut dans de bonnes conditions. Prévoir une demi-journée sur place.

12.3 Lors de la prise de rendez-vous, le Client ou bénéficiaire d'un billet cadeau certifie être, à sa connaissance, en bonne forme physique, n'avoir pas eu récemment d'accident, ne pas suivre de traitement médical, ne pas souffrir de problèmes aux membres inférieurs, à la colonne vertébrale, cardiaques, ORL, de perte de connaissance ou d'épilepsie. Vous devez ne pas avoir consommé de boisson alcoolisée ou de substance illicite durant les quarante-huit (48) heures précédant la prestation. Toute personne ayant consommé de l'alcool ou des substances illicites avant un saut se verra refuser l'accès à l'avion. Vous ne devez pas avoir effectué de plongée sous-marine dans les dernières quarante-huit (48) heures précédant la prestation. En fonction du lieu où votre saut va se dérouler, un certificat de non contre-indication peut vous être demandé, cette précision vous sera notifiée lors de votre prise de rendez-vous. Sur les zones où la visite médicale n'est pas obligatoire, elle est recommandée. N'hésitez pas à consulter votre médecin de famille.

12.4 Ne pas faire plus de 90 Kg sous contrainte d'une taxe de vingt (20) € jusqu'à cent dix (110) kg, au-delà de cent dix (110) kg la société Angel Parachutisme se réserve le droit d'annuler le saut. Dans cette hypothèse et en cas de dissimulation manifeste et délibérée du poids, le saut est considéré comme réalisé et le paiement intégral du saut sera exigé, même chose pour le stage P.A.C si le client dissimule son poids réel. Angel Parachutisme se réserve le droit, avant le saut, de demander une pesée du passager afin de s'assurer du poids réel de ce passager. Nous rappelons que le poids déclaré dans le formulaire de réservation engage l'entière responsabilité du client, et Angel Parachutisme décline toutes responsabilités en cas d'accident, si le poids déclaré ne correspond pas au poids réel du passager.

12.5 Toute personne est tenu de respecter les règles de sécurité en vigueur qui sont affichées sur l'aérodrome.

12.6 Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fonds comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le consommateur s'adressera en priorité à la société Angel Parachutisme pour obtenir une solution amiable. Dans un second temps et en cas de recours, le consommateur pourra déposer une réclamation auprès de Angel Parachutisme, via ses moyens de communications dédiés. En cas de différend lié à la formation, à l'exécution, à la résolution ou à l'annulation du présent contrat, la juridiction compétente sera le tribunal de Chalon-sur-Saone.